



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

concurrence

Question écrite n° 70276

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les pratiques d'entreprises établies dans un État membre de l'UE qui ne respectent ni le droit du travail ni les règles applicables aux marchés publics et n'assument pas les charges qui s'appliquent aux entreprises françaises. L'intervention de ces entreprises hors du cadre réglementaire leur permet d'obtenir des marchés au détriment de celles implantées en France, d'autres font travailler du personnel recruté à l'étranger et mis à disposition de l'entreprise basée en France, d'autres sous-traitent à des entreprises en recourant aux procédés cités. Les entreprises françaises en grande difficulté dans le contexte économique actuel se trouvent de plus confrontées à des pratiques frauduleuses. En ce sens, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préserver le tissu économique et social français.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70276

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10002

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)